

Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la Culture

18/10/2022

Lancement d'un second Appel à Projets pour enrichir la candidature



Le 31 mars dernier, et dans une démarche engagée avec Sète, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Communauté de communes du Pays de Lunel, la Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup et l'Agglo Hérault Méditerranée, la Vallée de l'Hérault, Montpellier a annoncé sa candidature au titre de « capitale européenne de la culture » en 2028. Sous l'égide de l'Association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture », ce sont 142 communes qui portent ce projet d'envergure pour forger, sur le long terme, une stratégie conjointe et donner un souffle nouveau à l'ambition culturelle du territoire faite avec et pour ses habitantes et ses habitants.

Fortes des propositions et de l'enthousiasme suscités par le premier Appel à Projets dans le cadre de cette candidature, l'Association « Montpellier 2028 » lance un second Appel à Projets en vue d'enrichir la création et la diffusion artistique et patrimoniale du territoire de la candidature. Ce nouvel Appel à Projets vise à soutenir des actions artistiques, culturelles et patrimoniales, tous secteurs confondus, et ce tout au long de l'année 2023.

L'objectif affiché : soutenir des initiatives s'inscrivant dans l'ambition de la candidature autour de ses enjeux, de ses concepts et de ses axes artistiques dévoilés pour l'occasion.

Un budget dédié

Comme pour le premier Appel à Projets, le montant de l'enveloppe dédiée pour les projets lauréats s'élève à 700 000 euros. Ce budget est porté par l'Association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture ».

Bénéficiaires et montant de l'aide

L'aide attribuée ne pourra dépasser 60 % du montant global du projet, dans la limite d'un montant plafond de 30 000 euros TTC. Les dépenses éligibles sont les dépenses artistiques, techniques, logistiques et de communication liées à la réalisation du projet ainsi qu'une part des coûts de structure de l'organisme (dans la limite de 10 % du budget total du projet pour les coûts de structure).

Montpellier
capitale
européenne
de la **Culture**
2028

L'équipe projet
de Montpellier capitale
européenne de la culture
contact@
montpellier2028.eu

Modalités de participation

18/10/2022

Les projets devront être déposés en ligne sur le site montpellier2028.eu entre le 18 octobre et le 2 décembre 2022 à 17h00.

Les propositions présentées devront s'inscrire dans la démarche de candidature de « Montpellier 2028 » et répondre aux objectifs suivants, de façon cumulative :

- Partager et construire collectivement le récit de la candidature « Montpellier Capitale Européenne de la Culture 2028 » en écho à ses trois concepts (Relier / Acter / Célébrer) et ses trois axes artistiques (L'eau qui nous relie / Le futur en séries / Trans).
- Faire émerger des projets partenariaux entre les territoires à l'échelle du bassin de vie de la candidature en mettant en œuvre des projets communs entre les différents acteurs et actrices du monde culturel, social, éducatif, de la santé, de l'éducation ou économique implantés sur ce vaste territoire, ou des projets favorisant les partenariats au niveau européen ou à dimension internationale.
- Faire émerger des projets artistiques et culturels favorisant un ou plusieurs axes forts de la candidature et ainsi préfigurer de ce que pourrait être la programmation de l'année 2028. Favoriser la participation des habitantes et des habitants dans le cadre de la candidature par des propositions autant que possible gratuites et accessibles à toutes et tous.

Les projets pourront revêtir des formes originales et innovantes, et devront se dérouler sur les 142 communes partenaires de Montpellier 2028 à partir du mois de février et jusqu'au 31 décembre 2023.

Sélection des projets

Un jury composé paritairement de représentantes et de représentants de l'Association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture », de la direction artistique de Montpellier 2028 et de l'équipe projet Montpellier 2028 se réunira durant le mois de janvier 2023 pour instruire les projets présentés et sélectionner ceux retenus.

Faire vivre Montpellier 2028, c'est aussi embarquer les acteurs et les actrices du territoire dans un projet commun. Cet Appel à Projets participe de la démarche de co-construction de la candidature faite pour et avec les habitantes et les habitants. Les propositions pourront préfigurer de ce que pourrait être l'année 2028.

**L'équipe projet de
« Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture »**

contact@montpellier2028.eu

Montpellier
capitale
européenne
de la **Culture**
2028

L'équipe projet
de Montpellier capitale
européenne de la culture
[contact@
montpellier2028.eu](mailto:contact@montpellier2028.eu)